CIRCUIT INTERNATIONAL DE CANOT À GLACE

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 21 novembre 2007

PROCÈS-VERBAL de la réunion du conseil d'administration de la société Circuit International de Canot à Glace inc., tenue le mercredi 21 novembre 2007 à 18h au bureau du Carnaval de Québec (290, rue Joly, Qc)..

Sont présents lors de cette rencontre :

Les administrateurs :

Anie Harvey, représentante de la GTCC
Pierre de Savoye, représentant de la CBPA
Guy Boissinot, représentant substitut de la CCQ
François Larochelle, président de l'ACCGQ et représentant substitut de l'ACCGQ
Eric Boudreau, représentant le GDG

Invités : Mélanie Pageau, responsable des communications

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Présentation et adoption de l'ordre du jour**
3. **Procès-verbal du 1 novembre 2007 : adoption**
4. **Remplacement à la présidence**
5. **Règlement général de la société**
   - 5.1. **Suivi sur l'approbation des c.a. du Carnaval, de la Grande Traversée et de l'ACCGQ**
   - 5.2. **Proposition de modification à l'article 5 du règlement général, concernant une période de probation de 0 à 24 mois**
6. **Suivi de l'adhésion du Grand défi des glaces**
7. **Suivi du plan de communication 2007-2008**
   - 7.1. **Acceptation du dépliant 2008**
   - 7.2. **Planification de la distribution du dépliant 2008**
   - 7.3. **Suivi sur les coûts de production et de distribution d'une affiche 2008**
   - 7.4. **Suivi relativement à la fixation d'un échéancier pour la préparation du lancement le 10 janvier 2008 (rencontre du 24 novembre)**
   - 7.5. **Suivi relativement à l'identification de 2 ou 3 athlètes aptes aux communications (rencontre du 24 novembre)**
8. **Finances**
   - 8.1. **Suivi sur la commandite de CGI**
   - 8.2. **Suivi sur l'opportunité d'adhérer à l'OTQ**
9. **Les courses**
   - 9.1. **Formulaire d'inscription**
   - 9.2. **Soutien du Carnaval**
   - 9.3. **Dépôt au compte du CICG**
   - 9.4. **Rapport et remise aux organisations locales.**
   - 9.5. **Inspection : commissaire et formulaire**
10. **Varia :**
    - 10.1. **Nouvelles de l'ACCGQ**
    - 10.2. **Réflexion sur l'opportunité des préliminaires**
11. **Calendrier des prochaines séances**
12. **Levée de la séance**

La séance débute à 18h15

1. Ouverture de la séance

2. Présentation et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Anie Harvey, appuyé par Guy Boissinot, l'ordre du jour est adopté.

3. Procès-verbal du 1 novembre 2007 : adoption

Sur proposition de Anie Harvey, appuyé par François Larochelle, le procès-verbal de la séance du 1er novembre est adopté.

4. Remplacement à la présidence

Les membres du conseil d'administration de la société se penchent sur la question du remplacement de Natalie Dufour à la présidence. Après un échange sur les exigences de la fonction et les attentes des membres, Anie Harvey propose Pierre de Savoye à la présidence; elle est appuyée par François Larochelle. Pierre de Savoye accepte la présidence.

5. Règlement général de la société

5.1. Suivi sur l'approbation des c.a. du Carnaval, de la Grande Traversée et de l'ACCGQ

Le conseil d'administration de la Grande Traversée a fait parvenir une résolution par laquelle cet organisme confirme son acceptation des conditions d'adhésion et de cotisation prévues au règlement de la société.

Les représentants des deux autres organismes confirment que suite appropriée sera donnée dans les meilleurs délais.

5.2. Proposition de modification à l'article 5 du règlement général, concernant une période de probation de 0 à 24 mois

Sur proposition de Guy Boissinot, appuyé de François Larochelle, la proposition de modification au règlement général est adoptée tel qu'en annexe.

6. Suivi de l'adhésion du Grand défi des glaces

Attendu que le Grand Défi des Glaces a déposé une demande pour adhérer à la société;

Attendu que le Grand Défi des Glaces accepte de verser le frais d'adhésion de 1000 $ et la cotisation de 500 $ pour l'année en cours, payables à la fin mars 2008;

Sur proposition de Anie Harvey, appuyé de François Larochelle, il est unanimement résolu d'accepter le Grand Défi des Glaces à titre de membre permanent de notre société.

7. Suivi du plan de communication 2007-2008

7.1. Acceptation du dépliant 2008

Les membres sont conscients que les délais de production ont été soumis aux disponibilité du graphisme et de la problématique que peut entraîner tout ajout de

dernière minute. L'an prochain, il serait souhaitable de s'entendre à priori sur un contenu, un processus et un échéancier à respecter. Ceci dit, le résultat est absolument satisfaisant : merci à Mélanie Pageau pour l'allure nouvelle du dépliant et à l'organisation du Carnaval pour leur apport significatif à cette réalisation.

7.2. Planification de la distribution du dépliant 2008

La distribution du dépliant est envisagée sur quatre vecteurs :

a) la Banquise et la Grande traversée s'occuperont de leur région respective (750 exemplaires chacun);

b) les équipes recevront chacune 20 exemplaires pour distribution dans leur réseau pour un total de 800 exemplaires;

c) les hôtels et endroits touristiques seront servis à hauteur de mille exemplaires, par un organisme spécialisé, à 4 reprises, c'est-à-dire dans les jours qui précèdent chacune des courses; cet organisme ciblera aussi une centaine de commerces pour y déposer un autre millier d'exemplaires;

d) enfin, un autre organisme distribuera via des présentoirs dans des endroits publics pour 2000 exemplaires.

Il est donc convenu de faire imprimer 6500 exemplaires; la distribution par les organismes précités représente un coût de 1 075 $.

7.3. Suivi sur les coûts de production et de distribution d'une affiche 2008

Les coûts de distribution d'une affiche s'avèrent prohibitifs !!! Il est toutefois décidé de regarder sur le processus de distribution des affiches des théâtres pour voir si on ne pourrait utiliser le même réseau. Il est décidé de produire une affiche pour cette fin au coût approximatif de 45$ pour le graphisme.

Une parution dans Géo est reportée *sine die*.

7.4. Suivi relativement à la fixation d'un échéancier pour la préparation du lancement le 10 janvier 2008 (rencontre du 24 novembre)

La rencontre des équipes le 24 permettra de former un comité du lancement; Éric Boudreault en sera en charge, accompagné de François Larochelle et de Mélanie Pageau.

7.5. Suivi relativement à l'identification de 2 ou 3 athlètes aptes aux communications (rencontre du 24 novembre)

Déjà Marc André Hébert est identifié. Mélanie Pageau en identifiera 1 ou 2 autres.

8. Finances

8.1. Suivi sur la commandite de CGI

François Larochelle nous confirme que CGI est notre commanditaire; il reste à obtenir confirmation écrite via le contrat.

8.2. Suivi sur l'opportunité d'adhérer à l'OTQ

Cette information n'est pas disponible; le président fera une suite à cette question.

9. Les courses

9.1. Formulaire d'inscription

Le président, avec les documents précédemment produits, fera parvenir à chacun une proposition à bonifier; la date cible pour diffuser via l'ACCGQ ces documents est le 10 décembre.

9.2. Soutien du Carnaval

Il est convenu que les inscriptions parviendront au Carnaval

9.3. Dépôt au compte du CICG

Il est convenu que les argents des inscriptions seront déposées au compte du CICG

9.4. Rapport et remise aux organisations locales

Il est convenu qu'en fin d'inscription, les sommes dues aux organisations seront versées aux organisations par un chèque du CICG, avec le rapport correspondant.

9.5. Inspection : commissaire et formulaire

Il est convenu que l'ACCGQ fera le nécessaire pour proposer une reformulation au formulaire d'inspection; de plus, l'ACCGQ proposera au CICG un processus d'inspection et un commissaire à l'inspection. Le tout avant le 24 octobre.

10. Varia :

10.1. Nouvelles de l'ACCGQ

L'ACCGQ renouvelle sa rencontre avec les équipages le 24 octobre. Ceci pourrait devenir une annuelle.

Par ailleurs, François Larochelle et Louis Barrette poursuivent leurs rencontres avec les organisations locales, au nom de l'ACCGQ.

10.2. Réflexion sur l'opportunité des préliminaires

Anie Harvey s'interroge sur les qualifications et suggère que si une ou des organisations n'avaient plus de qualifications, celles de la GTCC pourraient faire office en lieu et place.

11. Calendrier des prochaines séances

Les prochaines séances de la société sont cédulées le mercredi 12 décembre à 18 heures au Carnaval et le jeudi 10 janvier après le lancement.

12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est unanimement résolu de lever la séance.

Pierre de Savoye **Président**	**Vice-Président**

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

1. Nom de la société :

1.1. Le nom de la société est « Le Circuit International de Canot à Glace inc. »

2. Mission de la société :

2.1. La société a pour mission de promouvoir la visibilité du sport du canot à glace en favorisant une coordination entre les divers intervenants de ce sport.

3. Vision du CICG

3.1. La société vise à développer des moyens médiatiques pour annoncer les courses, en faire le reportage, en assurer le suivi et ce, dans le cadre de la « Coupe des Glaces ».

4. Membres de la société :

4.1. La société comporte deux catégories de membres : le membre permanent et le membre en probation.

4.2. Seul peut demander à devenir membre de la société l'organisme qui collabore activement à la conception et à la réalisation d'un ou plusieurs événements dans le cadre de la « Coupe des glaces ».

4.3. Le conseil d'administration de la société décide de l'admissibilité d'un organisme à devenir membre en probation de la société.

4.4. Le conseil d'administration de la société décide de l'admissibilité d'un organisme à devenir membre permanent de la société, telle décision ne pouvant excéder un délai de vingt-quatre (24) mois après que cet organisme soit devenu membre en probation de la société.

4.5. Les membres permanents et en probation de la société doivent souscrire un frais d'adhésion à la société et acquitter la cotisation annuelle, tels que fixés par le conseil d'administration.

5. Conseil d'administration :

5.1. Le conseil d'administration de la société est composé d'un représentant désigné par résolution de chaque organisme membre, telle désignation pouvant être modifiée en tout temps par l'organisme représenté.

5.2. .La désignation d'un représentant doit être agréée par une résolution unanime des autres membres du conseil d'administration de la société.

5.3. Chaque organisme membre peut en tout temps désigner ad hoc un substitut à son représentant; ce substitut peut accompagner le représentant de son organisme aux séances du conseil d'administration.

5.4. Au besoin, pour l'examen de dossiers précis et ponctuels, le conseil d'administration peut inviter des personnes ressources ou des collaborateurs à l'exclusion de tout observateur.

5.5. Le conseil d'administration assure toutes les décisions requises pour la bonne marche de la société.

5.6. Les décisions sont prises à la majorité des votes exprimés par les membres présents; toutefois, tout membre permanent présent peut exercer sur le champ un droit de véto sur toute décision.

5.7. Le conseil d'administration décide de ses règles de fonctionnement.

6. Officiers :

6.1. Les officiers de la société sont : la présidence, la vice-présidence, le ou la secrétaire-trésorier.

6.2. Les membres du conseil d'administration désignent en leur sein les officiers de la société.

6.3. La présidence convoque et préside les réunions du conseil d'administration et s'assure que bonne suite est donnée aux décisions du conseil d'administration.

6.4. La vice-présidence assume les fonctions de la présidence en cas d'incapacité d'agir de cette dernière.

6.5. Le ou la secrétaire-trésorier a la garde des documents de la société, tient les procès-verbaux, veille à la conformité des opérations financières, eu égard au budget et aux saines pratiques, et fait rapport.

7. Modification

7.1. Le règlement général peut être amendé par une résolution unanime des membres permanents du conseil d'administration.